

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Jeudi 05 novembre 2021 à 20 h sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CADORET Philippe - CORBEL Jean – Jacques – DIGARD Jacky – FICHER Marie Berchmans – GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE HETET Martine - LUCAZEAU Vincent - MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina - NAYEL Christian – REPOSEUR Georges – Henri - SIMON Nadine – TORTELLIER Erick – THILL Noémie.

Absents et procurations : GARANGER Clémence à JAFFRE – DANET Christelle – LE GUEN Karine à NAYEL Christian – TRAZET Mathieu à JARNO Claude.

Absente excusée : PRIGENT Marie.

Secrétaire de séance : THILL Noémie. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Approbation du compte – rendu de la séance du 19/07/2021. Pas d'observations. Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Décision du Maire n° 2021- 27/07 – 11 relative à l'avenant numéro 3 à la convention pour les enfants et étudiants de l'école de musique de PLUVIGNER

Décision du Maire n° 2021 – 27/07 -12 relative à l'avenant numéro 8 portant actualisation du coût horaire de participation –interventions musicales de l'école de musique de PLUVIGNER en milieu scolaire.

Décision du Maire n° 2021 – 27/07 -13 relative à la convention avec CEPIM d'AURAY pour la mise à jour en 2021 du document unique.

Décision du Maire n° 2021 – 17/09 – 14 relative au compromis de vente relatif à la vente de parcelles pour la commune de CAMORS à TDF au niveau de la ZA de Lann er vein.

Décision du Maire n° 2021 – 17/09 – 15 relative à la candidature au label national « Terre saine, Communes sans pesticides ».

Décision du Maire n° 2021 – 20/09 – 16 relative à la convention de mise à disposition du service DECLALOC 'TELESERVICE de déclaration des locations de courte durée.

Décision du Maire n° 2021 – 30/09 – 17 relative à la délivrance et renouvellement de concession aux cimetières.

Décision du Maire n° 2021 – 06/10 – 18 relative à la convention avec SOLIHA Bretagne pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux sur l'église communale Saint Sané.

Décision du Maire n° 2021 – 28/10 -19 relative au contrat de maintenance du logiciel de gestion de l'enfance V2 3D OUEST et services associés.

1 – **Compte – rendus de réunions :**

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ **Structures intercommunales :**

- Réunion du conseil communautaire du 09/07/2021 et celui du 30/09/2021. Evocation par Christelle JAFFRE – DANET de la taxe GEMAPI.
- Le plan climat d'AQTA et la réunion communale mutualisée Brec'h, Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner le 30/09/2021 par Jacky DIGARD. Mr Vincent LUCAZEAU est volontaire pour intégrer avec Mr DIGARD le groupe de travail mis en place.
- Bilan d'évaluation du programme 2013/2018 par le COPIL AQTA / Golfe du MORBIHAN Vannes Agglomération et étude préalable à un nouveau programme.
- Réunion du Comité syndical du 05/10/2021 du Syndicat de la Vallée du Blavet

☞ **Commissions municipales :**

- Réunion de la commission Culture, Communication et Patrimoine du 30/09/2021
- Conseil d'école du 21/10/2021 – Ecole publique LES LUTINS avec un résumé par Christelle JAFFRE – DANET des différents points évoqués (effectifs ; horaires de la pause méridienne ; règlement intérieur ; projets pédagogiques ; jeux dangereux pratiqués par les enfants et volonté d'organiser des actions de sensibilisation) La recherche par la Municipalité d'intervenants spécialisés est en cours à destination des 2 établissements scolaires de la commune et des services municipaux en relation avec les enfants (maison de l'enfance et restaurant scolaire)

2 – **Communication du bilan financier transport scolaire – Circuits primaires Ecole publique LES LUTINS et Ecole privée SAINT JOSEPH :**

Communication est faite du bilan du transport scolaire – Année 2020 /2021 : Les circuits concernés sont ceux communaux en direction de l'école publique Les Lutins et de l'école privée Saint Joseph. 29 élèves transportés contre 41 l'an passé. Coût total de 46 786 € dont 21 793 € à la charge de la commune. A la demande de la Région et en lien avec Kéolis, une réorganisation des circuits a été adoptée et l'information fournie aux familles.

3 – **Communication de rapports d'activités 2020 :**

Un envoi par mail aux conseillers municipaux a été fait à propos des rapports d'activités suivants pour l'année 2020 :

- Chantiers d'insertion au sein de la CC d' AQTA
- Celui de MORBIHAN ENERGIES avec une synthèse sur Camors (copie à chaque élu) Explications de Mr DIGARD.
- Celui d'EAU MORBIHAN.

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le site internet de chacune de ces structures intercommunales.

4 – Approbation du rapport de la CLECT et taxe de séjour :

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a institué la taxe de séjour sur son territoire,

Considérant que la commune de la Trinité-sur-Mer a transféré la taxe de séjour à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que ce transfert de compétence entraîne un transfert de recettes devant faire l'objet d'une évaluation par la CLECT conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 21/10/2021 afin d'arrêter l'évaluation des recettes transférées entre l'EPCI et la commune,

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres d'approuver le rapport de la CLECT à la majorité qualifiée prévue à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après l'exposé de Mr Jean Jacques CORBEL, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le rapport définitif de la CLECT joint en annexe évaluant le transfert de recettes lié au transfert de la taxe de séjour de la Trinité-sur-Mer,
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

ACCORD unanime.

5 – Dénomination de voies communales :

Mr Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal, conformément à l'article L. 2121-29 du CGCT, de régler par ses délibérations les affaires de la commune, et en l'occurrence de délibérer sur le nom à donner aux rues et places publiques. Il expose la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage dans la commune, notamment pour les services de secours par exemple.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr DIGARD, adjoint aux travaux et à l'urbanisme,

Vu les résultats de la consultation citoyenne lancée en septembre 2021 (peu de retours),

Vu le compte rendu du Comité urbanisme du 28/09/2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de :

- PROPOSER DE NOMMER les voies conformément au tableau fourni à chaque conseiller et mis à jour en cours de séance. ACCORD unanime est donné.

6 – Autres décisions :

- Accord pour l'adoption d'une décision modificative de crédits numéro 1/2021.

- Admission en non – valeur d'une somme de 65 € correspondant au titre 238/2019 (parution d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal impayé suite à la liquidation de l'entreprise)

- Accord pour l'apport et le transfert de propriété du matériel acquis par la CC d'AQTA dans le cadre du réseau des médiathèques, soit un total TTC de 3523.72 € (Ordinateurs, tablettes, lecteur de code – barres, imprimante)

- Fixation des durées d'amortissement pour les immobilisations, notamment une durée de 5 ans pour les subventions d'équipement versées (travaux réseau téléphonique lors de l'aménagement rue de la forêt)

7 – Collaboration avec l'ARS en matière de lutte contre le moustique – tigre :

Mr Le Maire fait savoir qu'un bureau spécialisé ALTOPICTUS a rendu un rapport d'enquête entomologique à la suite d'un signalement de moustique tigre sur le secteur de bodavel. Des investigations sur le terrain ont été menées entre le 06/09/2021 et le 10/09/2021. Au total, 28 jardins/extérieurs ont pu être visités. La présence du moustique tigre a été confirmée. Des mesures de lutte contre l'installation de ce moustique tigre sur un plus grand secteur sont portées à la connaissance de la population comme de :

☞ Vider intégralement tous les récipients contenant de l'eau au moins une fois par semaine (vase, pot, fût, bidon, arrosoir, etc)

☞ Se débarrasser des récipients non utilisés et de ne pas les laisser sous la pluie

☞ Fermer de façon hermétique les ouvertures de bidons de récupération d'eaux de pluie afin d'éviter un lieu de ponte. Par des gestes simples, les habitants peuvent contribuer à éradiquer le moustique tigre sachant qu'il constitue un vecteur potentiel de maladies graves (chikungunya ; dengue ; zika)

Depuis 2020, l'ARS – agence régionale de santé – surveille la colonisation du territoire métropolitain et met en œuvre une lutte antivectorielle via un opérateur de démoustication. Au printemps 2022, l'ARS et la Municipalité communiqueront à nouveau sur ce sujet.

Mr Vincent LUCAZEAU est nommé élu – référent sur ce dossier, assisté du responsable du service technique, Mr SOLER.

8 Informations diverses :

⇒ Le 22/10/2021, Mr JARNO a reçu la visite de Mr Baptiste ROLLAND, nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement de LORIENT : Echanges sur les projets communaux et présentation de la commune. Remerciements de la Municipalité pour les subventions octroyées (DETR ; DSIL)

⇒ Invitation du Président de la Communauté de communes d'AQTA à la conférence territoriale qui se tiendra le jeudi 02/12/2021 à PLUVIGNER : Présentation des grands axes du projet de territoire.

⇒ Intervention prévue le 9/12/2021 de Mme Nadine SIMON, Adjointe, dans les classes de CM1/ CM2 des 2 écoles de la commune pour expliquer le fonctionnement d'une commune, le rôle des élus. Une brochure offerte par la Municipalité sera distribuée à chaque élève.

⇒ 3^{ème} Journée de vaccination le 11/12/2021 en Mairie : Modalités précisées par les voies habituelles (site internet, panneau lumineux, application « Mon Village », presse locale) Les élus se mobilisent pour l'accueil.

⇒ Suivi du dossier de la conseillère numérique par Christelle JAFFRE – DANET : Rencontre entre LANDEVANT – ETEL et CAMORS pour préparer l'organisation des ateliers avec Mme Alexia MARTIN – LATASTE. Un questionnaire va être distribué pour connaître les attentes de la population de CAMORS et s'adapter aux besoins. A partir de février 2022. Alexia sera présente sur CAMORS les mardis toute la journée et le mercredi matin. Entre septembre 2021 et janvier 2022, comme tous les conseillers numériques, elle doit au préalable suivre une formation afin d'obtenir la certification PIX attestant de la maîtrise des compétences numériques.

⇒ Candidature au Label national « Terre saine, Communes sans pesticides » transmise en septembre 2021 au Ministère de la Transition Ecologie et Solidaire : La Commune de CAMORS a été retenue, ce qui représente une vraie reconnaissance des actions menées afin de préserver la santé, la qualité de l'eau et la biodiversité du territoire.

⇒ Manifestations sportives :

- **Tour de BRETAGNE à CAMORS le 30/04/2022** : Pour Mr LE BOURDIEC, adjoint à la vie associative, sportive et tourisme, accueillir une arrivée représente un immense travail. 2 h de direct sur FR3. 200 personnes à l'organisation. Policiers et motards de la garde républicaine. Un cahier des charges à l'étude. Une 1^{ère} réunion le 22/11/2021. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour faire de cet événement une belle fête sportive !

- **Coupe de France et Championnat de France de cyclo – cross en novembre 2022 et Janvier 2024** :

Réunion du Comité des Fêtes du bourg de CAMORS le vendredi 19/11/2021 à 19 h 30 salle du Petit bois pour présenter ces 2 épreuves et s'entourer d'un maximum de bénévoles car il en faudra entre 250 à 300.

⇒ Recrutement de David TESSIER comme agent polyvalent au service technique. Arrivée au 01.01.2022.

⇒ Travaux de construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux actuels : Les permis de construire sont accordés. Le dossier de consultation des entreprises est prêt. L'appel d'offres sera lancé en janvier 2022. L'évolution des marchés n'est pas favorable en ce moment (forte hausse du coût des matériaux, pénurie, retards...)

⇒ Suivi de dossiers : Informations par Mr JARNO à propos de l'ancien restaurant « Les Korrigans », la recherche d'un médecin – généraliste, l'étude de la faisabilité d'une maison médicale (réunion le 05/11 avec Soliha Bretagne)

⇒ Cérémonie des Vœux du Maire le samedi 22/01/2022 à 18 h 30 Salle du petit bois. La population est cordialement invitée à y participer.

Séance close à 22 h 20.

Le 04 novembre 2021

Le Maire,

Claude JARNO

